



ARRÊTÉ N°97-2024-VAU
PORTANT RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION ET
STATIONNEMENT

Le Maire de la commune de Valence-en-Poitou, Vienne,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 131.1 à L 131.4 ;
Vu le Code de la Route et notamment l'article R37-1 ;
VU l'arrêté ministériel du 15 juillet 1974 approuvant la huitième partie de la signalisation temporaire du livre 1 de l'instruction interministérielle sur les signalisations routières ;
Considérant qu'en raison des travaux pour la pose d'une armoire de fibre optique Rue du Four à Pain Vaux 86700 Valence-en-Poitou
Il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'entreprise Orange UI Sud-Ouest site Poitiers Site du Pont Achard BP 769 86030 Poitiers représentée par Mme Elise GROS est autorisée à effectuer des travaux Rue du Four à Pain Vaux 86700 Valence-en-Poitou.

ARTICLE 2 : Pendant toute la durée des travaux, la circulation est réglementée. Le stationnement est interdit à tous les véhicules, Seuls les véhicules du chantier sont autorisés à stationner.

ARTICLE 3 : Ces dispositions sont applicables à partir du 08/04/2024 jusqu'au 07/05/2024 pour une durée de 30 jours.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est affiché à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 5 : Les panneaux réglementaires et toutes mesures de sécurité sont mis en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Notifiée à l'entreprise
- Et affichée

Fait à VALENCE-EN-POITOU, le 30/03/2024



La Maire déléguée,
CHEMINET Marie-Claude

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de la date de notification et de sa publication.

